

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 1^{er} août 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers messieurs Jonathan Bolduc-Dufour et Francis Lamarre ainsi que mesdames Lyne Morin et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière

Absence : Monsieur Michel Bonneville et Madame Emmanuelle Prud'homme

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Réception de l'estimé des travaux de réhabilitation de la chaussée dans le rang Sainte-Marie par FNX INNOV – 1 026 079,87 \$
 - b) Octroi de contrat à Madelyne Marcoux pour l'archivage des documents municipaux
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Demande de gratuité pour la location du Pavillon des loisirs et du terrain de baseball par l'école – Septembre 2023
- 7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
- 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Adoption du règlement 533 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Labonté
 - b) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 534 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 47 et 48 de la rivière du Sud
- 9. ENVIRONNEMENT**

Aucun point à l'ordre du jour
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Octroi de contrat à Enviro5 pour le remplacement du conduit d'accès à la vanne d'aqueduc situé sur la route 133– 3 323,50 \$
 - b) Réception du plan de signalisation avec le chemin de détour pour les travaux d'Énergir
- 11. VARIA**
- 12. COURRIER**

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 06

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2023-08-131 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00. **ADOPTÉ**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-08-132 Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Lyne Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. **ADOPTÉ**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE :

2023-08-133 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 4 juillet 2023. **ADOPTÉ**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS

***** AU 1ER AOÛT 2023 *****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
R.C.G.T.	CONSULTATION MAI-JUIN	482,89
C.I.M.	SOUTIEN TECH FOSSES SEPTIQUE	396,66
MEDIAL CONSEIL	FORFAIT SEMESTRIEL JUILLET 23	444,11
LE CODE DUCHARME INC.	ACCES ANNUEL SERV. NUMÉRIQUE	124,17
CRÉDIT-BAIL RCAP inc.	LOCATION PHOTOCOPIEUR	2041,90
SOLUTION BUROTIC 360	FRAIS COPIE 14/04 - 14/07	342,23
LE CODE DUCHARME INC.	CARTABLE PV ET PAGES PV	347,98
L'HOMME ET FILS INC.	EAU/ATTACHE	16,77
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
MUNICIPALITÉ NOTRE DAME-	ENTRAIDE INCENDIE 02/07/2023 ANNULÉ	1391,30
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
KRANS CHARLES	HONOR.PROF. REMPLACEMENT	390,15
KRANS CHARLES	HONOR.PROF REMPLACEMENT	78,03
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	DÉNEIGEMENT MONTÉE ROY 22-23	2117,18
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	NIVELEUSE MONTÉE ROY	574,88
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	NIVELEUSE MONTÉE ROY	574,88
J.L.M. INC.	BALAYAGES DES RUES 2022	528,89
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE OR 27.76L/ BRONZE 32.2	107,36
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 49.5 L	94,01
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 38.93L	62,25

MARTECH INC.	MATÉRIEL SIGNALISATION	2522,55
L'HOMME ET FILS INC.	GRAISSE	16,62
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	738,45
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	TEMPS PEPINE BONHOMME A EAU	741,59
FNX INNOV INC.	ÉTUDE DE FAISABILITÉ USEP	1306,25
MOTEURS ÉLECTRIQUES GUER	POMPE EGOUT HYDROMATIC	10099,33
LOISIRS ET CULTURE		
VITRERIE SARAN	RÉPARATION PORTE CENTRE COMMU.	234,00
L'HOMME ET FILS INC.	THERMOSTAT/ROULETTE	725,96
L'HOMME ET FILS INC.	POIGNÉ DE PORTE LOISIRS	208,06
L'HOMME ET FILS INC.	POIGNÉ PORTE ARMOIRE LOISIR	137,95
TERRASSEMENT BOURGEOIS	TONTE DE GAZON VERS. 2/3	109,22
L'HOMME ET FILS INC.	LOCATION ROTOCULTEUR	94,47
L'HOMME ET FILS INC.	CHAUX	91,97
L'HOMME ET FILS INC.	GLACONS FÊTE D'ÉTÉ	45,44
ROCHETTE JOSÉE	BANDE LUMINEUSE LED (5)	114,87
		25 911,07

2023-08-134 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 25 911,07 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉ**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

REGLEMENT 413		
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE JUILLET 2023	3837,45
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISES JUILLET 2023	1380,26
UNIFOR	REMISES JUILLET 2023	110,93
FINANCIÈRE MANUVIE	2023-08	753,55
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	1816707265 - REMISE JUILLET 2023	123,42
TD WATERHOUSE CANADA INC	31Y8X05 - REMISE JUILLET 2023	77,51
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR AOUT 2023	7260,28
MRC DU HAUT-RICHELIEU	RIVIÈRE DU SUD BR. 47 ET 48	62316,06
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION JUILLET 2023	3569,92
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	265,18
SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC JUILLET 2023	9 407,56
SALAIRE DES ÉLUS	JUILLET 2023	3 686,53
TOTAL		92 788,65

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) RÉCEPTION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉ
DANS LE RANG SAINTE-MARIE PAR FNX INNOV – 1 026 079,87 \$

B) OCTROI DE CONTRAT À MADELYNE MARCOUX POUR L'ARCHIVAGE DES
DOCUEMNTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le travail sera effectué à un tarif horaire de 40,00 \$ pour un minimum de 40 heures;

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation de tenir à jour le calendrier de conservation selon la Loi sur les archives (chapitre A-21.1, article 7);

EN CONSÉQUENCE :

2023-08-135 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité retient les services de Madame Madelyne Marcoux à un taux horaire de 40,00 \$ pour un minimum de 40 heures. **ADOPTÉ.**

6. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU PAVILLON DES LOISIRS ET DU TERRAIN DE BASEBALL PAR L'ÉCOLE – 2 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que l'école organise un tournoi de balle molle récréatif pour une levée de fond et que 100% des profits seront remis au fond spécial à destination pour les élèves et le personnel de l'école Capitaine Luc Fortin;

EN CONSÉQUENCE :

2023-08-136 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité accepte de louer gratuitement le pavillon des loisirs et le terrain de baseball à l'école Capitaine Luc Fortin le 2 septembre 2023. **ADOPTÉ**

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 533 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU LABONTÉ

CONSIDÉRANT que le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Labonté à savoir;

Facture CRF2300338, Branche 2 du cours d'eau Labonté, au montant de 62 477,29 \$.

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné en assemblée régulière en date du 4 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE :

2023-08-137 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Dufour-Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité adopte le règlement numéro 533 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Labonté. **ADOPTÉ.**

B) AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 534 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BRANCHES 47 ET 48 DE LA RIVIÈRE DU SUD

CONSIDÉRANT que le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 47 ET 48 de la Rivière du Sud à savoir;

Facture CRF2300339, Branche 47 et 48 de la Rivière du Sud, au montant de 62 316.06 \$.

EN CONSÉQUENCE :

2023-08-138 Avis de motion donné par Édith Lamoureux pour le règlement numéro 534 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien des branches 47 et 48 de la Rivière du Sud. **ADOPTÉ.**

C) AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2023-05-091 – *DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UN USAGE À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE LOT 4 776 712 – AJOUT D'UN CHEMIN D'ACCÈS TOTALISANT MAINTENANT UNE SUPERFICIE TOTALE D'ENVIRON 10 632 MÈTRES CARRÉS*

CONSIDÉRANT le document reçu en date du 28 juillet 2023 de la part du Groupe Conseil UDA;

CONSIDÉRANT la demande d'amender la demande initiale afin d'obtenir un chemin d'accès à être utilisé aux fins visées par la demande soit l'entreposage de pilotis et poteaux de bois;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par le demandeur B. Frégeau et fils inc. (Transformation des matières recyclables T.M.R inc.) pour un usage non agricole d'une partie du lot 4 776 712;

CONSIDÉRANT que la demande vise à l'entreposage de pilotis et de poteaux de bois servant aux installations électriques pour la compagnie Produits forestiers Trans Canada pour une partie du lot 4 776 712 pour une superficie totale d'environ 10 632 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande a fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ (numéro 413566) pour :

« ...une aire de concassage, d'entreposage, de circulation, de stationnement, de chemin d'accès, de balance pour camions pour les activités de concassage de béton et d'asphalte... sur une superficie de 3,9 hectares... »

« ...une aire de circulation, de stationnement, de chemin d'accès et d'aire d'entreposage de matériaux de construction et de roulottes de chantier dans le cadre des travaux de construction d'un gazoduc par TransCanada PipeLines... »

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de gazoduc de TransCanada PipeLines (maintenant appelé TC énergie) sont terminés, de sorte que l'usage non agricole l'est également;

CONSIDÉRANT que les superficies autorisées pour les activités de concassage de béton et d'asphalte sont quant à elles toujours présentes sur le site autorisé;

CONSIDÉRANT que le nouvel usage non agricole à autoriser, soit l'entreposage de pilotis de bois, pourra prendre place à l'endroit où certains travaux sont terminés et en complémentarité aux activités actuelles;

CONSIDÉRANT que la demande n'impose aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'en plus de l'autorisation citée précédemment (numéro 413566), le lot visé par la demande fait l'objet de plusieurs autorisations de la CPTAQ, notamment pour l'exploitation d'une gravière-sablière (dossier numéro 004289 et 316350), l'exploitation d'un dépôt de matériaux

sec (numéro 182329, 242618 et 343499), l'implantation d'une plateforme de concassage de béton et d'asphalte (numéro 320292) et l'aménagement d'un centre de tri et d'une plateforme de broyage de bois (numéro 343499);

CONSIDÉRANT les autorisations déjà émises aux dossiers, dont certaines datent d'avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et que la présente vise la poursuite d'un usage non agricole que le milieu a déjà apprivoisé;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée ne générera aucun impact négatif supplémentaire sur :

- Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
- Les possibilités d'utilisation du lot aux fins d'agriculture;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants
- Les lois et règlements environnementaux (établissement de production animale);
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- Les ressources eau et sol;
- La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

CONSIDÉRANT que la présente demande s'inscrit dans la continuité d'une autorisation émise antérieurement par la CPTAQ, il n'y a pas d'autres emplacements qui seraient de nature à éliminer ou réduire les contraintes de la présente demande sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE :

2023-08-139 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Dufour-Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par le demandeur B. Frégeau et fils inc. (Transformation des matières recyclables T.M.R inc.) et recommande à la commission d'approuver ladite demande;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Laurie Verreault, à signer tout document relatif à cette demande au nom de la municipalité de Saint-Sébastien. **ADOPTÉ.**

9. ENVIRONNEMENT

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OCTROI DE CONTRAT À ENVIRO 5 POUR LE REMPLACEMENT DU CONDUIT D'ACCÈS À LA VANNE D'AQUEDUC SITUÉ SUR LA ROUTE 133 – 3 323,50 \$

CONSIDÉRANT que le conduit d'accès à la vanne d'aqueduc situé sur la route 133 est endommagé et que son utilisation est alors impossible;

CONSIDÉRANT que le conduit d'accès à la vanne d'aqueduc doit être remplacé;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la part d'Enviro5 portant le numéro S952 au montant de 3 323,50 \$;

EN CONSÉQUENCE :

2023-08-140 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité octroi le contrat à Enviro5 pour le remplacement d'un boîtier de vanne d'aqueduc par l'hydro-excavation ainsi que la signalisation. **ADOPTÉ.**

B) RÉCEPTION DU PLAN DE SIGNALISATION AVEC LE CHEMIN DE DÉTOUR POUR LES TRAVAUX D'ÉNERGIR

11. VARIA

12. COURRIER

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-08-141 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H06. **ADOPTÉ.**

Martin Thibert,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Thibert,
Maire